



# Réunion du 7 juin au ministère de la Recherche

Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2004 au ministère de la Recherche avec le directeur de cabinet de François d'Aubert : Xavier Sahut d'Izarn

## Participants

### Pour la CJC :

- Sylvain Collonge (ADIR), président
- Ronan Amicel (ADOC), vice-président
- Florent Olivier (X'Doc)
- Tiphaine Attila (ADDOC)

### Pour le ministère :

- Xavier Sahut d'Izarn, directeur de cabinet
- Maurice Gross, conseiller du ministre pour la recherche

La réunion s'est déroulée de 9h à 10h15 environ, au 21 rue Descartes.

## Introduction

Xavier Sahut d'Izarn introduit la réunion en expliquant son objectif pour cette réunion. Il propose de faire un bilan du travail effectué jusqu'à présent, en particulier avec l'ancienne équipe ministérielle, et d'écouter les attentes de la CJC. De notre côté, il s'agit en effet de réactiver un certain nombre de dossiers, et non d'entrer dans les débats concernant ces dossiers (ce qui explique la tonalité de ce compte-rendu).

Cette réunion étant la première avec le nouveau directeur de cabinet, Sylvain Collonge commence par une présentation rapide de la CJC. Il en vient à l'historique des rapports avec le ministère depuis le début de l'année 2004. Il rappelle donc les différents échanges avec l'équipe précédente (rencontre du [6 février](#) et du [12 mars](#) avec Haigneré, lettre du [18 mars](#) d'Haigneré à la CJC, etc.). Il énumère les points importants sur lesquels la CJC souhaite voir évoluer les choses :

- En priorité, la question des « libéralités » (point 1 de la lettre d'Haigneré) : Mme Haigneré avait souhaité un travail visant l'amélioration de la connaissance des différentes situations. Nous ne pouvons que constater que ce travail n'a pas avancé.



## Confédération des Jeunes Chercheurs

[contact@cj.jeunes-chercheurs.org](mailto:contact@cj.jeunes-chercheurs.org)

<http://cj.jeunes-chercheurs.org>

- Situation des jeunes chercheurs étrangers (point 2 de la lettre d'Haigneré) : la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) devait nous contacter sur ce dossier, mais ne l'a jamais fait.
- Évaluation de l'application de la charte des thèses : un partenariat avec la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES) avait commencé sur ce sujet fin 2003, mais depuis mars dernier, rien de nouveau. M. Courbebaisse de la DES, a été relancé il y a peu et était personnellement d'accord pour une prochaine réunion de travail. Pas de nouvelles.
- La représentation des chercheurs non permanents dans les instances universitaires. Là aussi un travail avait commencé avec M. Korolitski de la DES ([réunion du 3 février](#)), mais pas de nouvelles depuis, malgré des relances.

## Dossier Libéralités

Dans le système des libéralités, un grand nombre est géré par l'association [Egide](#) pour des jeunes chercheurs étrangers. Nous rappelons donc l'historique de nos démarches visant à obtenir un panorama chiffré des situations. Claudie Haigneré était d'accord pour adresser une lettre au ministère des Affaires Étrangères (MAE) pour appuyer cette demande.

Maurice Gross intervient pour « rappeler » qu'Egide gère à la fois des *bourses* et des *libéralités*. Il veut être sûr que nous parlons de la même chose, c'est-à-dire des libéralités. À notre demande, il explique la différence qu'il fait entre les deux : une *bourse* est délivrée sur critères sociaux à des étudiants jusqu'au DEA inclus, une *libéralité* est délivrée à un doctorant pour financer un travail de thèse défini, dans un laboratoire déterminé. Nous confirmons évidemment que nous parlons des *libéralités*.

Nous continuons, en expliquant que la lettre en question n'a toujours pas été envoyée. Nous rappelons que nous avons transmis à M. Eddi (Direction de la Recherche) les documents échangés entre Egide et M. Rouault, député que nous avons contacté pour relayer notre demande de renseignements. Dans la réponse d'Egide figurait une remarque expliquant que l'association ne pouvait pas répondre positivement à notre requête sans commande de la part de ses mandants (*i.e.* le MAE).

Xavier Sahut d'Izarn prend note de notre requête.

Sylvain Collonge explique ensuite que la question des libéralités ne sera pas résolue simplement par le protocole d'accord avec les associations caritatives. Nous rappelons qu'il existe une multitude d'autres financeurs publics (exemple des écoles des mines) et privés. Il est difficile d'envisager de traiter chaque cas un par un. Il serait donc préférable d'établir un cadre juridique satisfaisant, faisant de tous les doctorants des salariés.

Xavier Sahut d'Izarn ne semble pas tout à fait d'accord avec un cadre juridique qui



## Confédération des Jeunes Chercheurs

[contact@cj.jeunes-chercheurs.org](mailto:contact@cj.jeunes-chercheurs.org)

<http://cj.jeunes-chercheurs.org>

imposerait que 100% des doctorants soient financés. Maurice Gross parle de doctorants qui choisissent de faire une thèse sans financement, parce qu'ils « n'en ont pas besoin » (ses parents assurant ses ressources par exemple). Nous ne rentrons pas dans ce débat, et nous tombons d'accord pour une salarisation des doctorants sous libéralités dans un premier temps.

Maurice Gross voit l'établissement d'une situation claire pour les doctorants par la résolution de deux autres problèmes, se résumant à une application effective de la Charte des thèses :

- un directeur de thèse ne doit pas être autorisé à l'inscription d'un doctorant non financé.
- Le directeur de thèse doit avoir un nombre limité de doctorants à encadrer.

Maurice Gross, qui dit citer la Charte des thèses « de mémoire », va un peu vite en besogne quant au premier point étant donné que la Charte ne va pas aussi loin. Nous ne relevons pas cette erreur, mais nous enchaînons la discussion sur l'évaluation de la charte des thèses.

## Évaluation charte des thèse et écoles doctorales

Maurice Gross explique qu'il faut que nous ayons des positions claires et courageuses sur les points qu'il a cités. Il pense que la CJC devrait écrire quelque chose sur le sujet...

Ronan Amicel rappelle que lors de la mise en place de la charte des thèses, celle-ci avait pour but de responsabiliser les acteurs de la recherche (et pas de les contraindre forcément).

Sylvain Collonge rappelle les positions de la CJC concernant la charte des thèses (exigences initiales du Contrat de thèse, bien plus restrictives que la Charte). Il parle également du [Mémoire sur l'évaluation de l'application de la charte des thèses](#) (Gross en demande alors une copie).

Ce Mémoire contient justement un grand nombre de propositions visant à évaluer l'application de cette charte des thèses. La discussion qui suit aborde la question des moyens à mettre en place pour faire appliquer cette charte. Deux voies sont bien sûr évoquées : le renforcement de la réglementation ou une « démarche qualité » visant à favoriser les bonnes pratiques par des mesures incitatives (notamment la répartition des allocations de recherche) et par l'affichage des statistiques des écoles doctorales (taux d'encadrement, taux de financement, etc.). Xavier Sahut d'Izarn se dit tout à fait favorable à cette dernière démarche.

Nous rappelons que nous avons un travail en cours avec la DES sur ces questions, travail qu'il faut relancer.



## **Confédération des Jeunes Chercheurs**

[contact@cjc.jeunes-chercheurs.org](mailto:contact@cjc.jeunes-chercheurs.org)

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

### **Le collège spécifique**

Nous passons à la représentation des jeunes chercheurs. Sylvain Collonge retrace le problème de la séparation des doctorants entre 2 collèges électoraux. Il explique qu'un avant-projet ou proposition de loi a été écrit par la CJC visant la création d'un sous-collège des Personnels pour tous les chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents.

Nous expliquons rapidement l'état des discussions avec M. Korolitski (DES) sur ce point (la dernière réunion a eu lieu le 3 février !).

### **Les docteurs non permanents**

Nous évoquons rapidement le cas de nouveaux docteurs, également concernés par les libéralités, et pour lequel le problème se formule clairement en terme de travail au noir. Nous expliquons qu'il y a une absence problématique de chiffres sur ces personnes.

Certains organismes sont sans doute en mesure de fournir des chiffres plus ou moins précis sur ces populations. De même pour certaines universités. Un travail de centralisation de ces données est nécessaire pour avoir une vision globale de la situation.

### **Conclusion**

Le directeur de cabinet résume nos souhaits de voir se relancer avant l'été les travaux menés avec les différentes directions du ministère (DR, DES, DRIC). Il rappelle que le ministère de la recherche va contacter celui des Affaires étrangères au sujet d'Egide.